

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE JENDOUBA

****DOSSIER DE CONSULTATION****

Réalisation des travaux d'entretien des installations et équipements de chauffage centrale installés dans les bâtiments logeant l'amphi de l'institut supérieur des études appliquées en humanité du Kef

**Septembre
2023**

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 : Objet de la consultation.

Le présent dossier a pour objet de faire connaître le programme général et les règles d'exécution des travaux d'entretien des installations et équipements de chauffage centrale installés dans les bâtiments logeant l'amphi de l'institut supérieur des études appliquées en humanité du Kef

ARTICLE 2 : Passation de la consultation.

L'institut supérieur des études appliquées en humanité du Kef lance une consultation N°22/2023 pour la réalisation des travaux d'entretien des installations et équipements de chauffage centrale installés dans les bâtiments logeant l'amphi de l'institut supérieur des études appliquées en humanité du Kef.

Les fournisseurs intéressés peuvent consulter le cahier de charge sur site web ISEAH KEF ;

Les offres doivent parvenir sous pli fermé et recommandé ou remise directement au bureau d'ordre de l'institution au plus tard le 22 /09/ 2023 à l'adresse suivante : INSTITT SUPERIEUR DES ETUDES APPLIQUEES EN HUMANITE DU KEF cité eddir el kef, 7100 Le Kef (Le cachet du bureau d'ordre de l'institut fait foi) En plus de l'adresse ci-dessus indiqué l'enveloppe extérieure doit mentionner l'expression suivante : « A ne pas ouvrir consultation N°22/2023 relatif aux réalisations d'un diagnostic des installations et équipements de chauffage centrale. L'ouverture des offres aura lieu le **23/09/2023 à 10H00** .

Documents de la consultation:

A : DOSSIER AMINSTRATIF

	Document appétition	Opération a réalise	Authentification
<u>1</u>	Agréments ou entreprise spécialisée climatisation		Document scanner et envoyer via TUNPES
<u>2</u>	Déclaration d'impôt		Approbation électronique via TUNEPS
<u>3</u>	fiche de renseignement		Document scanner et envoyer via TUNPES
<u>4</u>	déclaration sur l'honneur d'accepter tous les termes du cahier des charges		Document scanner et envoyer via TUNPES

	administratives et techniques particulières		
<u>5</u>	Registre de commerce de l'entreprise		Approbation électronique via TUNEPS
<u>6</u>	Cahier des charges		Document scanner et envoyer via TUNPES

NB : Motif de rejet de l'offre lors de l'ouverture des plis :

- Toute offre parvenue en dehors du délai prescrit (heure et date) dans l'avis d'appel d'offre.
- La non fourniture des pièces demandées par écrit l'expiration du délai supplémentaire accordé aux soumissionnaire par la commission de dépouillement des offres conformément aux dispositif de l'article 60 du décret N 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marches publique est un motif de rejet de l'offre.

B-DOSSIER FINANCIER

	Document appetation	opération a réalise	Authentification
<u>1</u>	Soumission	Copie modelé figurant dans le présent volume dûment complet avec indication du montant de l'offre	Date, signature et tampon du soumissionnaire sur chaque page du document. Document scanner et envoyer via TUNPES
<u>2</u>	Le cadre du bordereau des prix	Copie modelé figurant dans le présent volume dûment complet avec indication du montant de l'offre	Date, signature et tampon du soumissionnaire sur chaque page du document. Document scanner et envoyer via TUNPES

NB : L'absence des document 1 ou 2 entraine le rejet de l'offre.

- La non fourniture des pièces demandées par écrit l'expiration du délai supplémentaire accordé aux soumissionnaire par la commission de dépouillement des offres conformément aux dispositif de
- l'article 60 du décret N 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marches publique est un motif de rejet de l'offre.

ARTICLE 3 : Opération préalable à l'exécution des travaux.

Par le fait même de dépôt de sa soumission, le soumissionnaire reconnaît être assuré en ce qui concerne les travaux dont il est chargé.

- Des conditions locales, en particulier des conditions de fourniture et de stockage de matériel et des matériaux.
- De la disponibilité de la main d'œuvre.
- De toutes circonstances susceptibles d'avoir une influence sur les conditions d'exécution des travaux et sur leur prix.

ARTICLE 4 : Délai d'exécution.

Le délai d'exécution est fixé à vingt (20) jours, à partir de la date de commencement des travaux, y compris dimanches et jours fériés.

ARTICLE 5 : Exécution des travaux

- L'entrepreneur doit assurer la circulation du personnel au cours de l'exécution des travaux.

ARTICLE 6 : Notification et ordre de service de commencement des travaux

La notification de la consultation ou le bon de commande seront remis au soumissionnaire par l'administration, le délai imposé partira le lendemain de la réception de la dite notification ou du bon de commande signé.

ARTICLE 7 : Validité des offres.

L'entrepreneur doit être lié à son offre pendant 120 jours à partir de la date limite de remise des offres. A cet effet il ne peut ni la modifier ni refuser l'exécution des travaux pendant toute la durée indiquée ci-dessus.

ARTICLE 8 : Inspection des travaux

Les représentants de l'institution, de l'université de Jendouba et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique devront à tout moment avoir accès aux lieux des travaux.

L'Administration a la possibilité de refuser les matériaux présumés vicieux, les dépenses de cette opération, faite après convocation du soumissionnaire, sont à sa charge.

ARTICLE 9 : Réception des travaux

L'achèvement des travaux, l'entrepreneur est tenu d'aviser l'administration par écrit pour procéder à la réception des travaux à l'issue de laquelle un procès-verbal sera dressé.

ARTICLE 10 : Mode de paiement

Le paiement se fera après réception de tous les travaux sans aucune réserve sur présentation du bon de commande et des factures en quatre exemplaires signées et approuvées par l'administration et par l'entrepreneur. L'administration entend exécuter des travaux selon les règles de l'art pour cela elle envisage deux phases:

☐☐ Réception provisoire: la réception provisoire sera prononcée par la commission prévue à cet effet, constituée par les représentants du soumissionnaire et l'administration.

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'après l'achèvement de tous travaux.

☐☐ Réception définitive: La réception définitive sera prononcée au moins un an après la réception provisoire et suite à l'expiration du délai de garantie et ce par une demande écrite de la part de l'entrepreneur, et à la condition que l'entrepreneur ait rempli toutes les obligations stipulées dans son offre éventuellement. Durant cette période, les travaux exécutés seront garantis contre passées inaperçus lors de la réception provisoire.

La réception définitive donnera lieu à la libération de la retenue mentionnée à l'article 11 ci dessous. A l'occasion de chaque réception, un procès verbal sera établi, daté et signé par toutes les parties présentes.

ARTICLE 11 : Mode de paiement

Le paiement se fera après réception de tous les travaux sans aucune réserve sur présentation du bon de commande et des factures en quatre exemplaires signées et approuvées par l'administration et par l'entrepreneur.

Une retenue de 10% dite de garantie sera opérée sur le montant à ordonnancer.

ARTICLE 12 : Variation dans les prix

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 13 : Pénalité de retard

Au cas où les travaux ne seraient pas terminés dans les délais proposés par l'administration (article 4), ce dernier sera passible sans qu'il y'ait lieu de mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard égale à vingt (20) dinars par jour de retard, y compris dimanche et jours fériés. Le montant global de la pénalité sera limité à cinq pour cent (5%) du montant du projet fini. Dépassant ce montant, l'administration a le plein droit d'annuler la commande.

ARTICLE 14 : Prescription techniques :

Tous les travaux doivent être exécutés suivant le descriptif du devis estimatif et le détail fourni par l'administration et conformément aux règles de l'art.

.....le :.....

LU ET ACCEPTE PAR :

L'ENTREPRENEUR

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BORDERAU DES PRIX & DETAIL ESTIMATIF

Bordereau de prix des travaux d'entretien des installations et équipements de chauffage centrale installes dans les bâtiments logeant l'amphi de l'institut supérieur des études appliquées en humanité du kef

N °	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX UNITAIRES HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	UNITE	Qté	P.U (H.T)	SOMME (H.T)
	<p><u>RECOMMANDATIONS GENERALES</u></p> <p>Les prix du présent bordereau, hors taxes, rémunèrent l'entreprise de tous ses debours, charges, obligations et sont réputés avoir tenu compte de:</p> <ul style="list-style-type: none"> . De la nature des travaux à exécuter et du lieu et environnement du projet. . De la fourniture de tous les matériaux entrant dans la composition des ouvrages tels qu'ils sont définis dans le présent bordereau, et les détails et telles que les règles de l'art exigent. <p>De l'incidence de l'utilisation de tout genre de matériel nécessaire à la mise en oeuvre, l'accès aux ouvrages à toutes hauteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> . De l'incidence de la main d'oeuvre et de toutes les charges sociales. . Des bénéfices, frais et taxes de tout genre. . Des incidences dues à l'application stricte de toutes les pièces du marché et des règlements régissant les batiments civils et les marchés publics. <p>La reconnaissance des lieux et de la nature des travaux à entreprendre est nécessaire et indispensable pour une bonne appréciation de la nature des travaux et prestations contractuelles exigés .</p> <p>L'entrepreneur se tiendra (sauf si des implications l'y obligent) aux prestations définies ou limitées dans le présent bordereau. Il est bien entendu que la description telle qu'elle apparait dans les articles du présent bordereau, n'est en fait qu'un résumé du type de prestations et fournitures dues par l'entrepreneur</p> <p><u>CONCLUSION</u></p> <p>L'entrepreneur déclare avoir rempli les prix du présent bordereau en tenant compte de toutes les implications engendrées par l'application stricte de tous les éléments entrant dans la composition des ouvrages tels que définis dans le dans le présent</p>				

	bordereau et tenant compte de toute recommandation éventuelle émise par le concepteur ou le maître de louvrage au cours des travaux.				
1	<u>Entretien Général:</u> Entretien général y compris Nettoyage des batteries condenseur - peinture adéquate pour Pompe à chaleur . Air-Eau (O EMICON), conformément aux règles de l'art et aux notices techniques des produits,y compris toutes sujétions. L'Ensemble :	Ens	1		
2	<u>COMPLEMENT CHARGE GAZ</u> Complément charge de gaz pour pompe à chaleur y compris toutes sujétions. L'Ensemble :	Ens	1		
3	<u>Fourniture et pose d'un regulateur afficheur µC2</u> Fourniture et pose d'un regulateur afficheur µC2 de référence MCH2000031 y compris toutes sujétions. L'Ensemble :	Ens	1		
4	<u>Fourniture et pose de manometre 0-6Bar</u> Fourniture et pose de manometre 0-6Bar de meilleure qualité y compris toutes sujétions. L'Unité:	U	2		
5	<u>Fourniture et pose de purgeur automatique</u> Fourniture et pose de purgeur automatique de meilleure qualité y compris toutes sujétions. L'Unité:	U	2		
6	<u>Fourniture et pose de thermometre entrée/sortie d'eau</u> Fourniture et pose de thermometre entrée/sortie d'eau ,temperature 0-120° y compris toutes sujétions; L'Unité:	U	2		
7	<u>Fourniture et pose filtre G4</u> Fourniture et pose de filtre de type G4 Lavable pour central d'air (500/500/50) y compris toutes sujétions; L'Unité:	U	8		
8	<u>Fourniture et pose d'une pompe à eau Cor Inox</u> Fourniture et pose d'une pompe à eau Cor Inox pour remplissage d'installation avec les caractéristiques minimales exigées; P=104				

kw -HP+1//Tension 3*230-400 V y compris y compris toutes accessoires de fourniture ,de pose et de branchement avec l'installation existante toutes sujétions. L'ensemble:	En	1		
TOTAL GENERAL HORS TAXES :.....			
TVA:				19
%:.....			
TOTAL GENERAL TTC :.....			

Arrêté le devis Bordereau de prix des travaux d'entretien des installations et équipements de chauffage centrale installes dans les bâtiments logeant l'amphi de l'ISEAH du kef, à la somme (T.T.C), en toutes lettres, de :.....

**-L'entreprise et tenue de visiter le lieu des travaux avant de remplir ce devis estimatif.
 Le délai d'exécution est fixé à vingt (20) jours, à partir de la date de commencement des travaux, y compris dimanches et jours fériés.**

N° CCB :.....
N° matricule fiscale :

Lu et accepté :
.....Le.....

Cachet et Signature

Cachet et Signature

الملاحق

وثيقة التعهد المالي

إني الممضي أسفله (الاسم واللقب والخطه):
الاسم الاجتماعي للمؤسسة:
العنوان:
رقم الهاتف: رقم الفاكس:
رقم السجل التجاري للمؤسسة:
رقم المعرف الجبائي:
رقم الانخراط في الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي:

أشهد بإطلاعي وبكامل مسؤوليتي على جميع المعلومات الضرورية لضمان حسن تنفيذ جميع إلتزاماتي المضمنة بكراس الشروط هذا المتعلق بإنجاز اشغال صيانة المعدات والتجهيزات الخاصة بالتكيف المركزي للمدرج بالمعهد العالي للدراسات التطبيقية في الانسانيات بالكاف.

و أصرح علي الشرف بصحة البيانات المقدمة .

القيمة الجمالية للعرض بدون إحتساب جميع الأداءات:

بالأرقام :

بلسان القلم:

المبلغ الجملي المقترح بإعتبار جميع التخفيضات وجميع الأداءات:

بالأرقام :

بلسان القلم:

كما أتعهد بدفع كل معالم التسجيل الخاصة بعقد هذه الصفقة، وبأن لا أفع تحت طائل الموانع المنصوص عليها

بالقانون التونسي وأن أنفذ هذه الصفقة حسب الأجل وفي أحسن الظروف.

وأتعهد باتمام جميع الاشغال في أجل

..... في

اطلعت عليه وصادقت

(الاسم، اللقب، الصفة، التاريخ، الإمضاء والختم)

ملحق عدد 1

تصريح على الشرف

بعدم التأثير في إجراءات إبرام الاستشارة

إئي الممضي أسفله (الاسم واللقب والخطة):

ممثل مقاوله أو شركة (الاسم الاجتماعي والعنوان):

المرسمة بالسجل التجاري بـ تحت عدد

(العنوان الكامل للممضي):

صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد مسلمة بتاريخ

أصرح على شرفي بالتزامي بعدم القيام مباشرة أو بواسطة الغير بتقديم وعود أو عطايا أو هدايا قصد التأثير على مختلف إجراءات إبرام الصفقة أو اشغال صيانة المعدات والتجهيزات الخاصة بالتكيف المركزي للمدرج بالمعهد العالي للدراسات التطبيقية في الانسانيات بالكاف.

حرر بـ: بتاريخ:

ملحق عدد 2

بطاقات إرشادات العارض

الاسم واللقب أو الاسم الاجتماعي :

الشكل القانوني:

عنوان المقر:

رقم الهاتف القار (للمقولة أو للمقر الاجتماعي):

رقم الفاكس (للمقولة أو للمقر الاجتماعي): رقم الجوال للمقاول أو الذي

يسند إليه قانونا حق الإمضاء:

رأس المال:

مرسم(ة) بالسجل التجاري تحت عدد:

رقم المعرف الجبائي:

الشخص المفوض لإمضاء وثائق العرض (الاسم واللقب والصفة):

البريد الإلكتروني :

رقم الإنخراط بالصندوق الوطني للضمان الإجتماعي:

المسجل بالسجل التجاري بـ: تحت عدد

هذا، وإني أقر بصحة المعلومات المصرح بها ببطاقة الإرشادات للمشاركة في الاستشارة عدد 2023/22 المتعلقة بإنجاز اشغال صيانة المعدات والتجهيزات الخاصة بالتكيف المركزي للمدرج بالمعهد العالي للدراسات التطبيقية في الانسانيات بالكاف.

ولا يحق لي الطعن فيها أو مطالبة الإدارة في صورة سهو مني.

حرر بـ: بتاريخ:

إمضاء المشارك وختمه

ملحق عدد 3

تصريح على الشرف في الموافقة على كافة بنود كراس الشروط الإدارية والفنية الخاصة التي تم على أساسها الدعوة إلى المنافسة (وجوب تقديم العرض على المطبوعة المسلمة من الجامعة (تطبيقاً لأحكام الأمر عدد 1039 المؤرخ في 13 مارس 2014 المتعلق بتنظيم الصفقات العمومية العمومية)

إني الممضي أسفله: (الاسم، اللقب، الصفة)

استشارة عدد الاستشارة عدد 2023/22

أصرح على الشرف بالموافقة على كافة بنود كراس الشروط الإدارية والفنية الخاصة بالاستشارة الاستشارة عدد 2023/22 بإنجاز اشغال صيانة المعدات والتجهيزات الخاصة بالتكيف المركزي للمدرج بالمعهد العالي للدراسات التطبيقية في الانسانيات بالكاف.

في
العارض
(الاسم، اللقب، الصفة، التاريخ والختم)